



## REGLEMENT DU TOURNOI INTER-ASSOCIATIONS

### DU VOLLEY BALL DE L'ARVE

*Le Volley-ball de l'Arve organise le samedi 23/11/2024 son tournoi annuel **déguisé** qui sera placé sous le signe de la **bonne humeur**, de l'**amitié** et du **fair-play**.*

En parallèle du tournoi, un concours sera organisé entre les équipes :

**Les équipes les mieux déguisées seront récompensées !**

#### CONDITIONS D'INSCRIPTION :

**Art. 1** - Ce tournoi est réservé aux clubs, associations, entreprises et collectivités

**Art. 2** - Les inscriptions se font uniquement par mail, à l'adresse suivante :

[carole.muller@hotmail.fr](mailto:carole.muller@hotmail.fr)

Les paiements se font uniquement par courrier, à l'adresse suivante :

Carole MULLER – 113 Rue des Muguets – 74460 MARNAZ

**Art. 3** - L'inscription est fixée à **70€ par équipe engagée**, payable à l'inscription avant le 09/11/2024, un ballon sera entre autres offert à chaque équipe.

**Art. 4** - L'assurance du tournoi ne couvre pas les accidents sur le terrain :

**Chaque joueur est tenu d'avoir une assurance individuelle.**

#### COMPOSITION DES ÉQUIPES :

**Art. 5** - Les joueurs ou joueuses représenteront une structure unique.

**Art. 6** - Les équipes seront composées de six joueurs au minimum

**Art. 7** - Les équipes seront composées de joueurs et joueuses non licenciés à la F.F.V (hormis licences loisir et jeune FFV) et d'un licencié FSGT maximum.

**Art. 8** - L'organisation se réserve les droits de sanctionner un comportement non fairplay au cours du tournoi.

#### DÉROULEMENT DU TOURNOI :

**Art. 9** - Ce tournoi accueillera **30 EQUIPES AU MAXIMUM**.

**Art. 10** - Les matchs commenceront le samedi 23 novembre 2024 à 09h00 précises, les équipes viendront se présenter auprès des organisateurs de 08h00 à 08h30

**Art. 11** - Le règlement de la F.S.G.T. sera appliqué.

**Art. 12** - Les joueurs seront équipés de chaussures de sport propres.

**Art. 13** - Aucune boisson alcoolisée ne devra être introduite par les participants dans la salle (Règlement du gymnase).

**Art. 14** - Le comité du tournoi se réserve le droit de modifier le présent règlement.

**Art. 15** - L'inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

**Restauration rapide et boissons sur place !**